

NOTE D'INFORMATION COLLECTIVE DESTINÉE AUX PATIENTS :

ETUDE EN COURS DANS LE SERVICE DES URGENCES

Projets :

- **ANISOSEPSIS : Utilité clinique de l'ANISOcytose Monocytaire MDW sur le délai d'introduction d'un traitement anti-infectieux chez les patients suspectés de SEPSIS aux urgences**

Madame / Monsieur,

Vous ou votre proche êtes actuellement, ou avez été pris en charge, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. S'agissant d'un centre hospitalier universitaire, cet hôpital a pour vocation de développer et de promouvoir la recherche universitaire dans le but de faire progresser les connaissances médicales et scientifiques et d'améliorer la prise en charge des patients. Dans ce cadre, les données concernant la prise en charge médicale des patients au cours de leur séjour à l'hôpital sont susceptibles d'être utilisées pour participer à une ou plusieurs études de recherche. Les données collectées sont alors retranscrites pseudonymisées et sont analysées dans le cadre d'études réglementées répondant aux obligations fixées par la loi sur la protection des personnes et des données informatiques.

Dans le cadre de la recherche universitaire développée au sein du service des urgences de la Pitié Salpêtrière, une étude est actuellement en cours sur les patients ayant bénéficié d'un bilan sanguin (numération de la fonction sanguine) entre le 01/01/2023 et 30/09/2023. L'objectif de cette étude est d'évaluer le délai d'introduction d'anti-infectieux, chez des patients présentant un sepsis et ayant bénéficié du dosage d'un marqueur particulier appelé « MDW »

Si vous ou votre proche avez bénéficié d'une NFS à partir de janvier 2023, il est possible que vous soyez concerné par cette étude. Celle-ci ne modifie en aucun cas la prise en charge des patients concernés et vise simplement à analyser à posteriori les données recueillies dans le cadre de cette prise en charge (protocole de recherche n'impliquant pas la personne humaine à type d'étude rétrospective sur données de soins courants). Si vous ne souhaitez pas que des informations de votre dossier soient utilisées dans un but de recherche, vous pouvez exprimer votre opposition oralement auprès de tout médecin du service pendant votre hospitalisation ou après par simple courrier, sans justification.

En cas d'opposition celle-ci sera notée dans votre dossier médical et n'entraînera aucune modification de votre prise en charge, qui répond à l'état actuel des connaissances médicales et aux recommandations des sociétés savantes. En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des Données de l'AP-HP à l'adresse suivante : protection.donnees.dsi@aphp.fr. Il pourra notamment vous expliquer les voies de recours dont vous disposez auprès de la CNIL.

Dans le cas où la personne serait décédée, l'expression d'une opposition, de son vivant, à l'utilisation de ses données sera recherchée dans son dossier médical. En l'absence de cette notification, ses données pourront être recueillies dans le cadre de l'étude.

Le fichier informatique utilisé pour cette recherche est mis en œuvre conformément à la réglementation française (loi Informatique et Libertés modifiée) et européenne (au Règlement Général sur la Protection des Données -RGPD). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition au traitement des données couvertes par le secret professionnel utilisées dans le cadre de ces recherches. Ces droits s'exercent auprès du médecin en charge de ces recherches qui seul connaît votre identité (martaisabel.cancelladeabreu@aphp.fr). De même, vous pouvez le contacter si vous souhaitez obtenir plus de renseignements concernant cette étude.

Merci pour votre compréhension.

L'équipe de recherche clinique des urgences de l'hôpital